



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 novembre 2023
à 20 h 00**

Date de convocation : 19 septembre 2023

Présents : M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, GALLOCHAT Jacky, TEXIER Marie-France, GUILLARD Isabelle, ROUSSEAU Cathy, POYANT Cécile (départ à 20h45), NEBOR Robert Doctrovée, MARTIN Cécile, GAUDINEAU Valérie, BONTEMPS Loïc, Laurent DUCHAMP, GARNIER Maria, BERNARDEAU Joseph.

Excusés : THIBAUT Nathalie, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christopher.

Pouvoirs : Nathalie THIBAUT donne pouvoir à Isabelle GUILLARD
Cécile POYANT donne pouvoir à Laurent DUCHAMP

Public : Nicole RUNFOLA – correspondante presse

Ouverture de la séance à 20h17

OUVERTURE DE LA SEANCE :

- M. le Maire ouvre la séance : lecture de l'ordre du jour
- Il excuse Monsieur le Sous-Préfet, retenu par d'autres obligations, son intervention est reportée à janvier.
- Validation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023
- Désignation du-de la secrétaire de séance : Isabelle GUILLARD

1. CREATION D'UNE COMMISSION EPICERIE CONNECTEE

Suite au démarchage de la société API Supérette pour l'installation d'une épicerie disponible 24h/24, le conseil municipal porte de l'intérêt à l'installation de ce type de service sur la commune.

Afin de pouvoir échanger sur les meilleures conditions d'implantation de l'épicerie connectée, il est proposé de créer une commission communale.

Les membres du conseil municipal suivants : Hindeley Mattard, Patrice Runfola, Sandrine Benito, Cécile Poyant, Cathy Rousseau, Isabelle Guillard, Laurent Duchamp, Loïc Bontemps, Jacky Gallochat se portent volontaires.

Vote : 16 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

2. DECISION MODIFICATIVE N°3 : PRELEVEMENT POUR LA HAUSSE DES TAUX DE TAXE D'HABITATION ENTRE 2017 ET 2020, MISE A JOUR DU MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2023 :

- Fonctionnement :

- Inscription du montant prélevé par l'Etat sur les recettes fiscales communales suite à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2020
- Mise à jour du montant des écritures d'amortissement

Les écritures se résument ainsi :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
FONCTIONNEMENT	Voté	DM	FONCTIONNEMENT	Voté	DM
<u>A- Prélèvement pour la hausse du taux de TH</u>					
7391178 –	0	+ 6 301 €			
022 – Dépenses imprévus	10 000	- 6 301 €			
<u>B- Amortissement</u>					
022 – Dépenses imprévus	10 000	- 1 200 €			
6811 – Dotations aux amortissements	10 962	+ 1 200 €			
<u>Total des modifications</u>					
Budget Total	1 065 124,96	1 065 124,96		1 065 124,96	1 065 124,96
INVESTISSEMENT	Voté	DM	INVESTISSEMENT	Voté	DM
<u>B- Amortissement</u>					
020 – Dépenses imprévues	6 522,85	+ 1 200	28041481 – Autres communes	0	+ 1 200
<u>Total des modifications</u>					
Budget Total	391 621,10	392 821,10		391 621,10	392 821,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire indiquée ci-dessus.

Vote : 16 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

3. ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des produits issus de factures d'utilisation de services périscolaires ne peuvent être recouvrées par le comptable.

Le total de ces produits s'élève à 41,30 euros. Il demande d'inscrire en non-valeur les titres émis en 2020 et 2022 au nom des redevables notifiés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'inscription en non-valeur des produits dus, notifiés dans l'état du comptable (article budgétaire 6541).

Vote : 16 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

4. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTEES 2023/2024

Monsieur le Maire expose que l'équipe enseignante de l'école du Val d'Envigne propose un voyage scolaire aux enfants des niveaux de CE2, CM1 et CM2 au cours de l'année scolaire 2023/2024, soit 45 enfants.

Le voyage aura lieu du lundi 25 au vendredi 29 mars. Le coût total est de 10 914,16 € TTC et de 779 € TTC pour le transport.

Suite à la demande de participation financière déposée pour l'organisation de classes transplantées au CPA (Centre de Plein Air) Lathus à Lathus-Saint-Rémy, déposée par la Coopérative Scolaire de Colombiers, le conseil municipal attribue :

- une subvention aux classes découverte Lathus-Saint-Rémy d'un montant de 55 € par enfant soit 2 475 € pour 45 élèves.

Vote : 16 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

5. CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune sollicite la SOREGIES pour la pose et la dépose des illuminations de fin d'année.

Cela lui permet de bénéficier d'une déduction fiscale, sur l'impôt des sociétés égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions.

Ce mécénat se traduit par une convention qui détermine les conditions de l'opération.

La pose d'illuminations a été restreinte au centre bourg de la commune.

Le prix de revient pour l'entreprise SOREGIES est évalué à la somme de 1 605 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mécénat.

Vote : 16 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES LE 21 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal est informé de l'organisation d'une visite du Sénat conjointement au Salon des Maires et Collectivités Locales qui a lieu au palais des Congrès de Versailles. Les frais de déplacement en train, seront pris en charge par la commune pour les élus souhaitant se rendre à Paris pour la visite du salon des collectivités locales et la visite du Sénat le mardi 21 novembre. 7 élus du conseil municipal participent au déplacement.

Les frais sont à la charge de la commune. Or M. le Maire a avancé les frais de transport en train.

Monsieur le Maire, ne prend part, ni au débat, ni au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- la prise en charge des frais de déplacement par la commune
- le remboursement des frais avancés par Monsieur le Maire pour le paiement des billets de trains

Vote : 15 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention

7. QUESTIONS DIVERSES

- 🌀 Le projet d'épicerie solidaire intercommunal avec Naintré et Cenon-sur-Vienne. Le conseil d'administration du CCAS a abandonné le projet en raison du coût de fonctionnement de la structure
Se renseigner auprès de Lenclouire et de l'association qui gère l'épicerie sociale « Au panier de l'Envigne » qui couvre l'ancien territoire de la communauté de communes du Lencloutrais.

8. POUR INFORMATION

- Travaux de sécurisation de voirie sont terminés à la Lande, La Bougrière et route de Beaumont : pourquoi l'installation ainsi du ralentisseur à la Bougrière ? problématique de la pose du coussin berlinois, il risque de s'abîmer rapidement. Panneaux de sortie de la zone 30 km/h masqué par le lierre, à voir pour couper la végétation du riverain.
- Finalisation de l'organisation voyage au congrès des maires le mardi 21 novembre
- Fin du réseau cuivre en 2027 : organisation d'une réunion publique avec l'assistance d'Orange – date à convenir, en attente de leur proposition ; problématique sécurisation du boîtier pour alimenter les maisons d'habitation à aborder lors de la réunion pour que chaque habitant vérifie bien son installation.
- Vendredi 8 décembre de 16h30 à 21h30 – Marché de Noël en partenariat avec l'école et les associations locales, la buvette sera assurée par le Comité des Fêtes de Colombiers.
- Arbre de Noël le samedi 16 décembre : illumination, installation à l'extérieur en fonction des conditions météorologiques.
- Exposé des enfants de la classe de CM1/CM2 sur la gestion des déchets à l'école et sur la commune
Intervention des services de l'Agglomération pour sensibilisation à la gestion du tri des déchets
- Visite de la DDT au 8 route des Lavois pour un risque de péril, nous sommes en attente du compte-rendu de la visite. La grange risque de s'effondrer dans la cour du voisin.
- Manifestations les Potes en ciel en octobre, dessins de M. Guichard des maisons colombinoises pendant le confinement, succès de la manifestation
- Cimetière : pas de concession vendue ; travaux
- Dossier d'urbanisme : (accordé)
Permis de construire : Construction d'un cabinet dentaire – route du Vivier ;
Déclaration Préalable : Refus d'une extension d'une habitation chemin de la Rabotte (dossier de régularisation) ; Construction d'un abri de jardin Route de Marigny ; Construction d'une piscine – jardins de Bellevue ;

Planning manifestation communales

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
11 novembre – 10h00	Commémoration	Municipalité
17 novembre	Soirée Jeux	Mes Potes Iront
18 novembre	Vide ta chambre	APE La Parentèle
18 novembre	Concert Sainte Cécile à l'Eglise Notre Dame de Colombiers	CNC Musique
19 novembre	Randonnée Colombinoise	Comité des fêtes
25 novembre	Concours de belote	ASC Foot
2 décembre	Banquet des Ouvriers, Artisans et Commerçants	Mme LEFORT Claudie
8 décembre	Marché de Noël	Municipalité
16 décembre	Arbre de Noël	Municipalité
5 janvier – 19h00	Vœux du maire	Municipalité
11 janvier – 19h30	Vœux au personnel	Municipalité
13 janvier	Spectacle et galette	ASAC Colombiers

Réunion de travail :

- ❖ Commission finances : mardi 7 décembre - 18h30
- ❖ Commission affaires scolaires : lundi 8 janvier – 18h30
- ❖ Commission voirie : - budget à définir
- ❖ Commission épicerie connectée : rdv pour rencontrer API et voir les conditions nécessaires du terrain
Le mardi à 19h30 ou samedi matin
- ❖ Commission cadre de vie : mardi 19 décembre 20h30
- ❖ Commission animation - communication : jeudi 30 novembre à 20h30
- ❖ Commission PLU : mardi 5 décembre à 20h30 – envoi du cahier des charges
- ❖ Prochaine réunion du conseil municipal :
 - Vendredi 1^{er} décembre ;
 - Mardi 23 janvier à 20h00

* * * * *

Fin de la séance : 22h06

Prochaine réunion : vendredi 1^{er} décembre 2023 à 19h00

Fait à Colombiers, le 4 décembre 2023

**Le secrétaire de séance,
Isabelle GUILLARD**

**Le Maire
Hindeley MATTARD**